

Rédaction:

Cora Antonioli, Julien Eggenberger,
Annabel Glauser, Chloé Issenmann.

Photo: Elise Glauser

Syndicat suisse des services publics - Groupe Enseignement

Av. Ruchonnet 45

Case postale 1324

CH - 1001 Lausanne

Tél. 021 341 04 10

Fax 021 341 04 19

vaud@ssp-vpod.ch

www.ssp-vaud.ch

PER en difficulté

La décision de reporter l'entrée en vigueur du PER pour l'allemand, l'anglais et l'histoire permet d'éviter de nombreuses difficultés dans les secteurs où l'état d'impréparation est le plus grand. Le SSP-Enseignement a écrit au DFJC pour souligner que certains points posent encore problème.

Ainsi l'unité de formation continue de la HEP n'est-elle plus en mesure de répondre à toutes les demandes des établissements. Cette situation doit être corrigée par l'attribution de moyens complémentaires.

Dans plusieurs disciplines (histoire, sciences de la nature, ...), la réorganisation du plan d'études aboutit à faire enseigner à des maître-esse-s généralistes des cycles primaires des thèmes relativement complexes, précédemment traités au cycle de transition. En conséquence, les enseignant-e-s concerné-e-s qui manifestent un besoin de formation complémentaire sur les contenus disciplinaires doivent se voir proposer une offre adéquate.

Dans plusieurs disciplines, de nouveaux manuels accompagnent l'arrivée du PER et provoquent des problèmes dans l'attribution des budgets des fournitures scolaires. Une augmentation exceptionnelle doit être octroyée afin de permettre aux enseignant-e-s de bénéficier dès que possible des moyens d'enseignement nécessaires. Les manques étant différents d'un établissement à l'autre, des dépassements budgétaires justifiés doivent être aussi possibles.

De plus, dans le domaine des sciences de la nature, un effort important d'achat de matériel expérimental, en particulier dans les cycles primaires, doit être réalisé.

Mise en œuvre de la LEO

Le Conseil d'Etat vient de publier l'arrêté de mise en œuvre de la LEO et de décider de mettre en consultation son règlement d'application.

Le SSP-Enseignement a veillé, dans le cadre des travaux du Groupe de référence, à ce que les engagements pris pendant la campagne soient tenus. Ainsi le regroupement de la voie générale et à options se fera à la rentrée 2013. Pour rendre cela possible, plusieurs aménagements sont prévus et font l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Il s'agit d'une part de définir comment la première volée de ces nouvelles filières secondaires sera distribuée dans les voies et niveaux. Le plus simple finalement est d'anticiper certaines dispositions de la LEO. Il aurait été absurde de faire une procédure telle que prévue dans la Loi scolaire actuelle (quatre critères et trois voies) pour devoir, pendant l'été et selon des règles à inventer, transformer ceci en deux voies et niveaux. Par

ailleurs, il s'agissait aussi de définir à quelles règles seront soumis.es les élèves qui finiront leur scolarité selon l'ancien système alors que la LEO sera pleinement entrée en vigueur.

Le futur règlement d'application de la LEO, actuellement en consultation, définit, lui, les règles une fois la transition entre la Loi scolaire et la LEO réalisée. Il contient donc des enjeux très importants, notamment les effectifs des classes, l'organisation précise des cycles primaires et des voies et niveaux dans les degrés secondaires, les modalités de promotion, de certification et de redoublement, le fonctionnement des établissements, etc... Devant l'importance de ces sujets, le comité du SSP-Enseignement a décidé de convoquer une:

Assemblée générale

Le jeudi 3 mai 2012, à 20h

Salle Jean-Jaurès, Maison du Peuple, Lausanne

L'ordre du jour portera principalement sur la détermination du contenu de la réponse du syndicat.

Le règlement en consultation figure sur le site du SSP-Vaud www.ssp-vaud.ch/enseignement

HEP – nouveau statut et nouveau barème

Fin 2011, le SSP a participé à des négociations sur le nouveau barème du corps enseignant de la HEP. Il a soutenu au mieux la revalorisation de tout le corps enseignant, mais force a été de constater que le département n'a pas fourni les informations suffisantes pour évaluer correctement les conséquences de cette réforme sur les conditions salariales actuel-le-s et futur-e-s. Malgré une impression positive du projet, le SSP n'a pas été en mesure de s'assurer que cette modification du barème aboutira réellement à des améliorations. De nombreuses interrogations subsistent notamment quant au nombre et à la proportion de personnes dans chaque fonction; un effet pyramide est à craindre, avec un ou deux «profs superstars au rayonnement international» au sommet et une multitude de personnes au statut beaucoup plus précaire à la base. Aucune justifi-

cation n'a été apportée à la grande différence salariale entre le corps enseignant universitaire et celui de la HEP. De plus, les conséquences sur les personnes actuellement engagées et notamment les changements de fonction qu'entraîneraient les nouveaux profils ne sont pas connues, ni celles sur les enseignant-e-s des filières sans tradition tertiaire, en particulier dans le secteur du bachelor primaire et des branches artisanales. On ignore également la manière dont la direction compte renforcer les effectifs du corps enseignant et du personnel administratif au vu de la forte augmentation des étudiant-e-s. Enfin, nous continuons à contester l'existence et la justification d'un statut particulier pour les assistant-e-s. Ces points en suspens rendent ce statut et ses conséquences pour le moins imprévisibles, et partant, excluent de la part du SSP-Vaud un positionnement en sa faveur.



Agrilogie – Cliquet nié ?

Souvenez-vous: Decfo/Sysrem, l'outil du Conseil d'Etat pour rationaliser et rendre la politique salariale de l'Etat plus «juste» – et au détour du chemin, faire une sensible économie sur le dos des salarié-e-s – définit une progression identique des salaires pour toutes et tous, mais pas de réelle possibilité de voir son expérience récompensée et son salaire augmenté, annuités mises à part. Cependant, comme beaucoup le savent déjà, il existe dans l'enseignement secondaire I et II une «exception à Decfo/Sysrem», gagnée grâce à la forte mobilisation qui a eu lieu avant l'entrée en vigueur du nouveau système. En effet, les enseignant-e-s classé-e-s en 11, 11A, 12 ou 12A obtiennent un passage «quasi automatique» au niveau de salaire supérieur dès la 15^{ème} année d'expérience professionnelle («cliquet»). Rappelons que le cliquet, négocié entre les syndicats et le Conseil d'Etat lors de l'introduction de Decfo/Sysrem (art. 10, Convention du 3 nov. 2008).

Or et de manière surprenante, il semble en aller autrement à l'école d'agriculture Agrilogie, dont les sites sont à Marcelin (Morges) et Granges-Verney (Moudon). En effet, un membre du SSP nous a rapporté qu'on lui a dénié son droit au cliquet sous prétexte que dans cette école, personne n'y a droit. Ceci tient peut-être au fait qu'Agrilogie est une des – très – rares écoles qui ne dépend pas du DFJC, mais du Département de l'économie (DEC)... Le SSP a donc interpellé ce dernier afin qu'il fasse le nécessaire pour que les enseignant-e-s des écoles d'agriculture puissent également bénéficier du cliquet, étant donné qu'ils sont, comme leurs collègues des gymnases ou des écoles professionnelles, enseignant-e-s au secondaire II. Réponse en attente et affaire à suivre...

Un gymnase en quatre ans ?

Le 20 février dernier, le SSP-Enseignement organisait une soirée intitulée «Quel gymnase pour les jeunes Vaudois.es?». La question d'un cursus en quatre ans a notamment été discutée.

Michel Pflüger, chercheur, a présenté les résultats les plus marquants d'EVAMAR II. Tout en relevant un niveau des bacheliers et bacheliers globalement satisfaisant, il constate qu'il est insuffisant dans au moins une des matières testées (langue première, maths et biologie). Les élèves ne sont donc pas préparé-e-s de manière adéquate à n'importe quel cursus universitaire. Une autre conclusion marquante de ce projet concerne la durée des études gymnasiales, puisqu'il démontre que plus un-e élève passe de temps dans une structure gymnasiale, meilleurs sont ses résultats.

Un des gymnases les moins chers du pays

Dans la seconde intervention, Lucienne Girardbille, ancienne présidente de la section Vaud-Etat du SSP, a dressé un historique des changements dans la structure scolaire du canton de Vaud, insistant sur les conditions difficiles de la mise en place de la nouvelle maturité en 1995, dans un climat d'austérité financière et de réformes dans le secondaire I (EVM).

S'agissant de la durée du gymnase, et malgré de nombreux arguments qui parleraient en faveur d'une prolongation de son cursus, le canton de Vaud, par la cheffe du DFJC, n'envisage pas de la faire passer à quatre ans et conserve ainsi l'un des gymnases les moins chers du pays.

Les difficultés actuelles et leurs conséquences

La discussion entre les intervenant-e-s et le public a

porté sur la question de la durée du gymnase et ses difficultés actuelles. Ainsi les problèmes liés au travail de maturité ont été abordés: si celui-ci fut bien accueilli par les enseignant-e-s et les élèves lors de son introduction en 1995, il apparaît que, malgré l'investissement de longue haleine qu'il représente tant pour les élèves que les enseignant-e-s, il n'a jamais été pris en compte dans la



grille horaire des premiers et est rémunéré misérablement pour les seconds. Cela met également en évidence un problème plus global, celui de grilles horaires bien trop chargées. Depuis six ans, et pour pallier un peu les manques de la nouvelle maturité, six périodes ont été ajoutées à l'horaire. Les élèves peuvent ainsi subir jusqu'à 37,5 périodes par semaine! Malgré ces périodes supplémentaires, le système vaudois propose aujourd'hui 30% de périodes en moins que certains gymnases en quatre ans. Au moins 25% de ses élèves font déjà leur gymnase en quatre ans ou plus, parce qu'ils redoublent, tandis qu'une autre part – non chiffrée – abandonne simple-

ment les études.

S'ajoutent à cela, entre autres, le problème des effectifs des classes, à nouveau en hausse depuis la dernière rentrée, ainsi que le taux préoccupant de redoublements.

Les enseignant-e-s subissent aussi les conséquences de ce système, les obligeant à transmettre des connaissances pointues dans des classes aux effectifs souvent chargés et ceci en un temps fort limité.

Un gymnase en quatre ans s'impose

Le SSP-Enseignement Vaud réfléchit depuis de nombreux mois à la question de la durée du gymnase. Sa position est claire: il estime qu'un gymnase en quatre ans, après neuf ans de scolarité obligatoire, s'impose. Cela participerait sans doute à une consolidation des connaissances et des compétences fondamentales en vue d'études supérieures, mais aussi à la baisse du taux élevé de redoublements et d'abandons. Un gymnase en quatre ans permettrait aussi d'assouplir un peu la grille horaire annuelle et le rythme intensifié lié aux travaux de maturité. Il ne s'agit donc pas de simplement ajouter une année aux autres, mais de reprendre globalement la question. Les discussions et réflexions autour de ces questions se poursuivent et notre engagement ne faiblira pas pour que des moyens suffisants soient attribués à notre école afin qu'elle offre à toutes et tous une formation de qualité!

Article complet sous: www.ssp-vaud.ch/enseignement

Pénurie de locaux et hausse des effectifs : quatre nouveaux gymnases d'ici 2030... Et en attendant ?

En réponse à un postulat, le Conseil d'Etat a rendu un rapport à l'attention du Grand Conseil sur la planification des constructions scolaires dans le postobligatoire. Le SSP-Enseignement a écrit à la Cheffe du DFJC pour lui faire part de son opinion à ce sujet et formuler des demandes pressantes.

Après des années de tergiversations, notamment le refus des communes de transformer le collège de la Planta à Chavannes-près-Renens en gymnase, et des projets sans cohérence (locaux provisoires à Nyon, Provence, Sévelin, agrandissement de plusieurs gymnases), le Conseil d'Etat présente enfin, avec ce rapport, une vision globale de la situation. Signalons néanmoins que, malgré son intitulé, le rapport se concentre essentiellement sur les besoins en locaux dans les gymnases (cf. encadré sur la planification dans le professionnel). De plus, il ne tient pas compte non plus du Gymnase intercantonal de la Broye, sa gestion incombant à la fois aux cantons de Vaud et Fribourg. Mais le SSP n'oublie pas la situation de cet établissement qui compte actuellement environ 1000 élèves alors qu'il était prévu au départ pour 850.

Des projets de constructions nécessaires

Bien que reconnaissant des réalités très différentes selon les établissements, notamment l'obligation pour certains d'instaurer des classes itinérantes, le rapport estime que «le nombre de locaux actuellement disponible permet d'assurer les prestations de formation dans de bonnes conditions».

Pour les années à venir, il annonce une augmentation quasi constante du nombre de gymnasiens sans modification notable du nombre de classes ouvertes, ce qui «se répercutera sur l'effectif moyen de chaque classe».

Après des années de tergiversations, notamment le refus des communes de transformer le collège de la Planta à Chavannes-près-Renens en gymnase, et des projets sans cohérence (locaux provisoires à Nyon, Provence, Sévelin, agrandissement de plusieurs gymnases), le Conseil d'Etat présente enfin, avec ce rapport, une vision globale de la situation. Signalons néanmoins que, malgré son intitulé, le rapport se concentre essentiellement sur les besoins en locaux dans les gymnases (cf. encadré sur la planification dans le professionnel). De plus, il ne tient pas compte non plus du Gymnase intercantonal de la Broye, sa gestion incombant à la fois aux cantons de Vaud et Fribourg. Mais le SSP n'oublie pas la situation de cet établissement qui compte actuellement environ 1000 élèves alors qu'il était prévu au départ pour 850.

Après des années de tergiversations, notamment le refus des communes de transformer le collège de la Planta à Chavannes-près-Renens en gymnase, et des projets sans cohérence (locaux provisoires à Nyon, Provence, Sévelin, agrandissement de plusieurs gymnases), le Conseil d'Etat présente enfin, avec ce rapport, une vision globale de la situation. Signalons néanmoins que, malgré son intitulé, le rapport se concentre essentiellement sur les besoins en locaux dans les gymnases (cf. encadré sur la planification dans le professionnel). De plus, il ne tient pas compte non plus du Gymnase intercantonal de la Broye, sa gestion incombant à la fois aux cantons de Vaud et Fribourg. Mais le SSP n'oublie pas la situation de cet établissement qui compte actuellement environ 1000 élèves alors qu'il était prévu au départ pour 850.

Le SSP demande plus de locaux tout de suite!

Contrairement à ce que le rapport affirme, le SSP-Enseignement pense que le nombre de locaux actuellement disponible est in-

suffisant. La situation dans certains établissements est en effet fort préoccupante: dans plusieurs d'entre eux, de nombreux élèves sont astreints à une itinérance constante, dans d'autres les salles spéciales manquent, ce qui empêche l'ouverture de nouvelles classes.

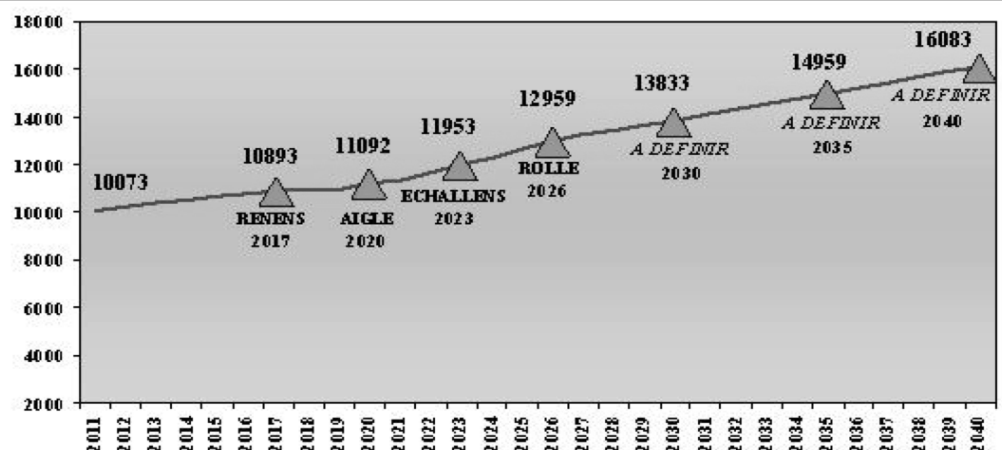
Nous ne pouvons accepter que les élèves et les enseignant.e.s continuent à subir cette situation qui menace de se détériorer encore d'ici l'horizon 2030. Afin de pallier ces difficultés, nous avons besoin de locaux et de moyens financiers tout de suite. Le SSP-Enseignement demande par conséquent que les structures provisoires de Provence et de Nyon soient maintenues et que d'autres structures provisoires soient installées dans les lieux où cela est nécessaire, pour qu'aucune ouverture de nouvelle classe ne soit empêchée, pour que l'effectif moyen recommence à baisser et que, au minimum, l'effectif maximum par classe ne soit plus dépassé.

La qualité d'encadrement de

Quid des établissements de formation professionnelle

Trois pages des dix-sept que contient ce rapport sont consacrées aux établissements de formation professionnelle. La difficulté à obtenir des chiffres fiables y est soulignée. Le SSP-Enseignement comprend la complexité des cursus couplée à la gestion de sites spécialisés par domaine et donc la difficulté de faire des prévisions, mais il lui apparaît néanmoins incontournable qu'une planification globale sur le modèle des gymnases soit élaborée, même si elle ne peut pas forcément être établie avec un calendrier précis. Cela évitera de recourir par trop à des solutions provisoires.

nos élèves en dépend, nos conditions de travail aussi; tout en saluant les nouveaux projets de constructions, nous ne pouvons accepter des années encore un manque de locaux et des classes aux effectifs trop lourds.



Légende: La courbe indique l'évolution globale des effectifs, les nombres au-dessus des triangles les effectifs aux années de mise en service envisagée des nouveaux gymnases ainsi que les effectifs de la rentrée 2011 et ceux prévus pour 2040; les triangles représentent les nouveaux gymnases envisagés avec leur localisation. Source: SCRIS et DGEF

Manifeste pour une éducation musicale vaudoise harmonieuse

L'AVEM-SSP, groupe syndical des enseignant-e-s et du personnel des écoles de musique, et le SSP-Enseignement, en collaboration avec la société vaudoise des maître-sse-s de musique (SVMM), ont voulu montrer la détermination et la motivation des enseignant-e-s de musique dans leur travail auprès des élèves ainsi que leur vision pour oeuvrer à un enseignement de qualité. Il met également l'accent sur la possible coordination entre les écoles de musique et les écoles publiques. En voici le texte.



Le manifeste est soutenu par:

Amis OSR	EAV	SSPM
ASMP	EJMA	SSRS
ASPRYJAD	EM-SCMV	USDAM
AVCEM	HEMU	
AVDC	SCCV	

Abandon de LIFT

Le SSP-Enseignement avait interpellé le DFJC sur les problèmes posés par le projet LIFT qui proposait des stages rémunérés en entreprise sans aucun encadrement. Sans remettre en cause la nécessité de proposer une offre diversifiée de mesures d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, notre courrier décrivait les problèmes qui se posaient et demandait que le projet soit entièrement revu. Le DFJC a plus qu'entendu notre demande et a abandonné la démarche. Le SSP-Enseignement salue évidemment cette décision, mais regrette tout de même que la tentative d'introduction de ce «gadget» financé par l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) et mis en œuvre en partenariat avec la Chambre vaudoise de commerce et d'industrie (CVCI) ait été tentée sans précaution, en négligeant en particulier la nécessité d'un encadrement adapté, occasionnant dans plusieurs établissements l'enrôlement et l'investissement «à perte» de collègues. Le fonctionnement peu clair et contradictoire du pilotage des structures de transition doit être revu.

Convaincus des vertus formatrices de la musique :

- Développement social, émotionnel, intellectuel, créatif et psychomoteur de l'élève
- Elargissement de la culture générale de l'élève
- Moteur de l'esprit de groupe et de la gestion de projet
- Rayonnement et enrichissement du patrimoine musical

Nous tenons à une éducation musicale assurée tout au long du cursus de l'élève en nombre d'heures suffisantes et par des maîtres ayant suivi une formation cohérente et complète.

Dans ce but, nous travaillons à:

- Assurer la continuité de la formation musicale des jeunes générations.
- Valoriser la pratique musicale des jeunes sous toutes ses formes.
- Développer les réseaux entre éducation musicale dans les écoles publiques et enseignement individuel et collectif dans les écoles de musique.
- Favoriser les projets artistiques dans les établissements scolaires et développer des activités musicales interdisciplinaires.
- Organiser de la formation continue et encourager l'échange des pratiques.
- Participer à l'élaboration de nouveaux moyens pédagogiques en lien avec le Plan d'Etude Romand.
- Garantir la mise à disposition des salles spéciales et d'instruments de qualité dans les salles de musique.

Par ce manifeste, nous souhaitons:

- Créer des passerelles et des liens entre les institutions et les acteurs de la vie musicale du canton de Vaud.
- Montrer l'importance de l'éducation musicale dans notre canton, en vue des décisions administratives et politiques futures notamment concernant l'école publique.

Retrouvez nos articles et bien d'autres informations sur notre site web:
www.ssp-vaud.ch/enseignement

Le SSP-Enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui réunit les enseignant-e-s du canton de Vaud, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire. Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, administration, santé, social,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Je souhaite plus d'informations sur le SSP-Enseignement

Je souhaite adhérer au SSP-Enseignement

Nom: Prénom:

Rue et n°: Localité:

Tél: Lieu de travail:

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne ou à vaud@ssp-vpod.ch